

*Agenda 21 départemental  
des Alpes de Haute-Provence :  
pourquoi, comment ?*

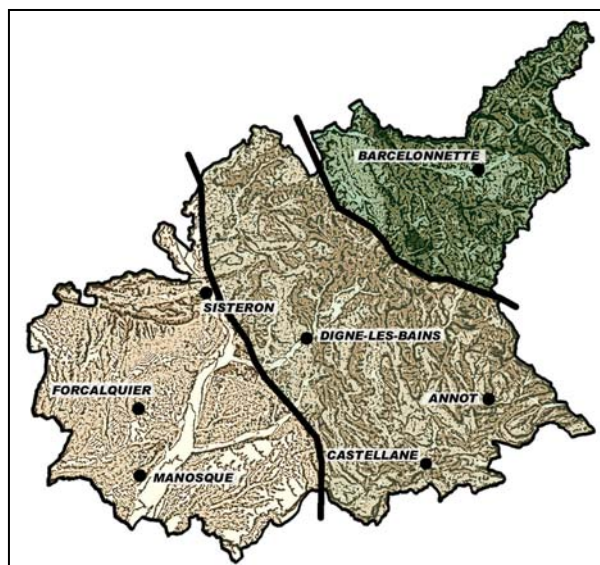



## SOMMAIRE


Fiche d'identité des Alpes de Haute-Provence .....	p.4
<b><u>I. Le contexte et le positionnement de l'Agenda 21 départemental</u></b> .....	p.5
De la Charte départementale pour l'environnement à l'Agenda 21 .....	p.5
L'articulation avec les échelles infra et supra départementales.....	p.7
<b><u>II. L'organisation et le pilotage de la démarche</u></b> .....	p.8
Le comité de pilotage .....	p.8
L'équipe projet.....	p.9
Le Groupe Technique d'Accompagnement (GTA).....	p.9
<b><u>III. Le diagnostic partagé du territoire</u></b> .....	p.9
Une élaboration partenariale et transversale .....	p.9
Les éléments clés du diagnostic .....	p.10
<b><u>IV. La programmation de l'Agenda 21 départemental</u></b> .....	p.16
La définition de la stratégie.....	p.16
L'élaboration du plan d'actions .....	p.17
Les moyens financiers .....	p.17
<b><u>V. L'information et la participation des acteurs</u></b> .....	p.17
Les modalités de la concertation.....	p.17
Le plan de communication Agenda 21 .....	p.21
<b><u>VI. Le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 départemental</u></b> .....	p.23
1 <sup>er</sup> étape : l'analyse des politiques départementales .....	p.23
2 <sup>ème</sup> étape : la mise en place d'un dispositif d'évaluation partagé.....	p.23
L'état d'avancement du programme 2009 .....	p.24
<b><u>VII. L'exemplarité de la démarche des Alpes de Haute-Provence</u></b> .....	p.25
La contribution aux 5 finalités du développement durable .....	p.25
Les éléments forts de la conduite du projet.....	p.25
Les actions exemplaires du programme 2009 .....	p.28

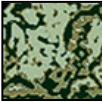
**FICHE D'IDENTITE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

Limitrophe de l'Italie, le département des Alpes de Haute-Provence est entouré par les départements des Alpes-Maritimes, du Var, du Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes. D'une superficie de 692 300 hectares et baigné par un climat méditerranéen, il se caractérise par :



- 

Les collines et plateaux de Haute-Provence. Cet espace, séparé en deux par la Durance, présente un relief doux et façonné par les activités agricoles (oliveraies, champs de lavandes).
- 

Les Préalpes, constituées de moyennes montagnes et de vallées encaissées où la forêt et l'eau sont omniprésentes.
- 

Les montagnes alpines où les reliefs sont plus accidentés

Les Alpes de Haute-Provence et le Conseil général en quelques chiffres	
159 681 habitants <small>(source INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009)</small>	223 M€ (budget 2010)
200 communes <small>(dont 185 de moins de 2 000 habitants)</small>	30 Conseillers généraux
2 villes de plus de 15 000 habitants : Manosque et Digne les Bains	1 179 agents <small>(544 hommes et 635 femmes)</small>
22,3 habitants au km <sup>2</sup>	80 Conseillers généraux jeunes
1 parc national (Parc du Mercantour)	120 métiers
2 parcs régionaux (Luberon et Verdon)	84 sites
2 réserves géologiques (Haute Provence et Parc du Luberon)	21 collèges
9 musées de France	3 musées départementaux
12 villages et cités de caractères	2 500 km de routes départementales
9 stations de ski alpin	35 lignes régulières de transports
2 stations thermales	5 000 km de chemins de randonnées

## I. LE CONTEXTE ET LE POSITIONNEMENT DE L'AGENDA 21 DEPARTEMENTAL

### De la Charte départementale pour l'environnement à l'Agenda 21

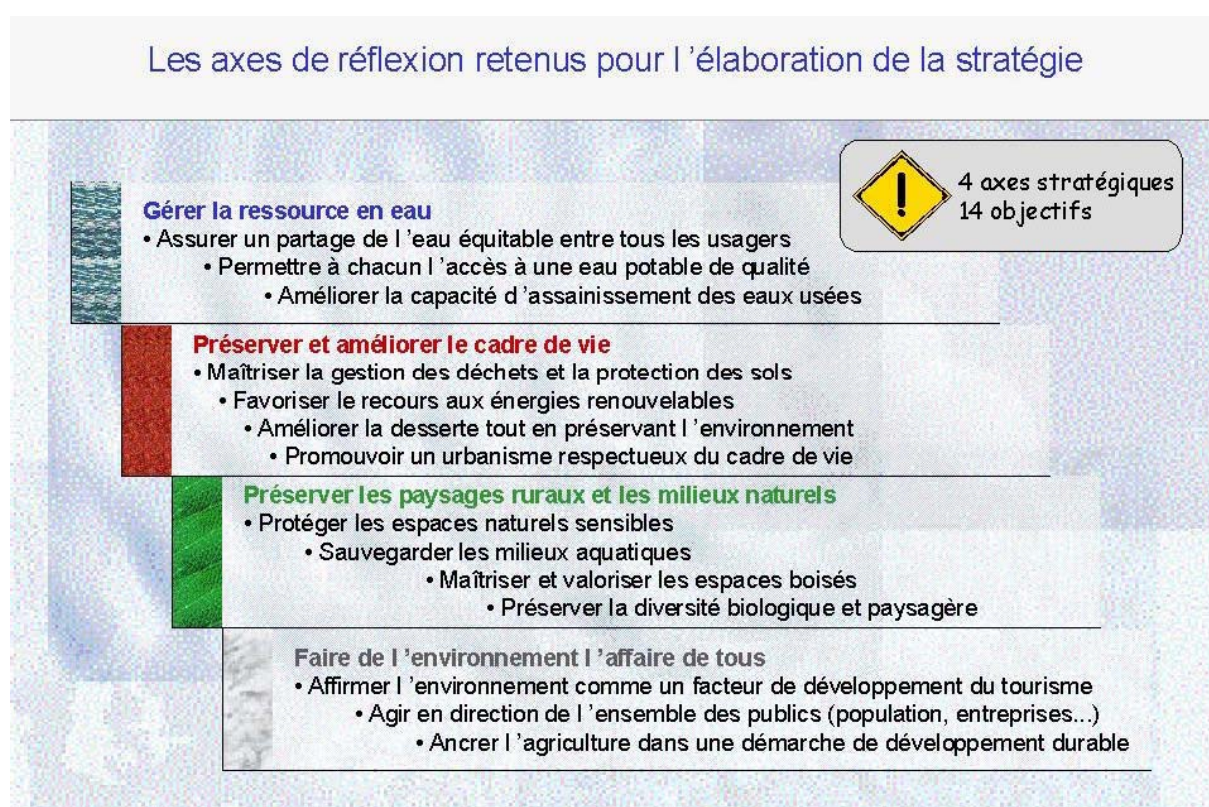
Le Conseil général des Alpes de Haute-Provence s'inspire depuis plusieurs années des grands principes du développement durable (concertation, amélioration continue, évaluation ...) pour définir ses politiques, comme en témoignent notamment les Pactes pour l'emploi (2001, 2006 et 2009) ou le Schéma départemental de développement touristique durable (2000 et 2007).

Un des principes du développement durable étant de placer l'homme au cœur du développement, le Conseil général met donc un point d'honneur à apporter un service de qualité auprès de ses administrés. En 2008, il s'est engagé dans une démarche de certification concernant l'accueil du public. Suite à un audit en décembre 2009, 7 sites pilotes ont obtenu une certification sur la base du référentiel « *AFAQ service confiance - Accueil service public local* ». La démarche va s'étendre à d'autres sites en vue d'obtenir de nouvelles certifications en 2011 et 2012.

### *Une Charte pour l'environnement pionnière en Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Cette volonté de mettre en œuvre les grands principes du développement durable s'est traduite particulièrement à travers la Charte départementale pour l'environnement. En 2003, en vue d'agir de manière concertée et cohérente et de dépasser l'approche sectorielle des questions environnementales, le Conseil général des Alpes de Haute-Provence, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'État ont souhaité s'associer dans cette démarche partenariale.

Le programme pluriannuel des 73 actions de la Charte (2003-2007) a reposé sur 4 axes stratégiques (déclinés en 14 objectifs principaux).



Son élaboration et sa mise en œuvre ont constitué un moment important pour le département des Alpes de Haute-Provence mobilisant environ 150 acteurs durant les 14 réunions de concertation.

Au terme des 5 années du programme, le bilan de la Charte<sup>1</sup> a été clairement positif. De fait, 71 % des actions étaient achevées ou en cours de réalisation.

Cette Charte n'est cependant pas apparue comme un aboutissement, une fin en soi, mais comme une étape sur le chemin du développement durable.

Grâce au bilan de la Charte, des voies de progrès ont été identifiées. Leur prise en compte a de fait été essentielle pour l'élaboration de l'Agenda 21 départemental.

### L'Agenda 21 « interne »

Soucieux d'associer des exigences sociales et écologiques aux impératifs économiques, et conscient que les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour faire du développement durable une réalité du territoire, le Département a engagé fin 2005 une réflexion et un travail en vue d'élaborer son Agenda 21 local.

La construction de cet outil a été conduite en concertation avec les différents services du Conseil général, sur la base des orientations décidées en comité de pilotage.

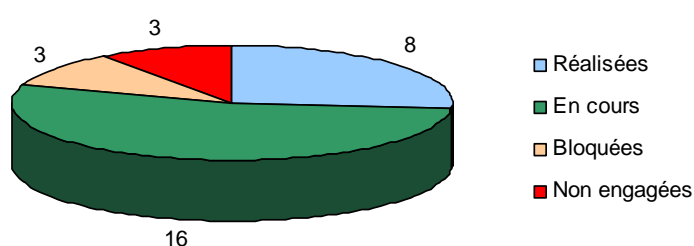
Concrètement, la démarche a débuté par une phase prospective de veille et d'analyse des meilleures pratiques dans les collectivités exemplaires.

Cette analyse a ensuite servi de base de réflexion à diverses réunions de travail qui ont permis de définir six axes stratégiques, approuvés par l'Assemblée départementale le 17 mars 2006.

Des échanges avec les services ont enfin permis d'aboutir au « Premier programme » de l'Agenda 21, adopté par l'Assemblée départementale le 23 juin 2006.

Le bilan dressé en septembre 2008 sur l'avancement de ce programme est plutôt satisfaisant comme le montre le graphique ci-dessous :

**Bilan des actions de l'Agenda 21 "interne" (2008)**



Les actions de ce programme participent au développement d'une culture éco-citoyenne et permettent de faire évoluer les pratiques et d'instaurer une nouvelle gestion publique.

L'étape suivante consistait à définir un nouveau programme d'actions en faveur du développement durable, à l'échelle des Alpes de Haute-Provence, sur la base d'une concertation élargie avec les acteurs du territoire.

C'est ce à quoi s'est engagée l'Assemblée départementale par délibération du 27 juin 2008, faisant suite à la proposition de Jean-Louis Bianco lors de sa réélection à la

<sup>1</sup> Document disponible sur demande

présidence du Conseil général en avril 2008.

## L'articulation avec les échelles infra et supra départementales

### *A l'échelle du département*

Le Conseil général a été la première collectivité des Alpes de Haute-Provence à s'engager dans une démarche territoriale de développement durable<sup>2</sup>. Aujourd'hui, d'autres lui emboîtent le pas et se lancent dans l'élaboration d'un Agenda 21 local, en particulier :

- la Communauté de communes Lubéron Durance Verdon,
- la Communauté de communes des 3 Vallées,
- le Pays Durance Provence.

Les Communes d'Estoublon et de Saint-Etienne-les-Orgues envisagent également d'engager cette démarche.

Afin d'articuler au mieux ces initiatives, des réunions de travail ont notamment eu lieu avec les chefs de projet des deux Communautés de communes. Elles ont permis de présenter notre méthodologie, les freins rencontrés et les clés de réussite, et d'échanger sur les enjeux prioritaires choisis par le Département et les synergies qui peuvent être développées entre les collectivités. Le Conseil général est par ailleurs membre du comité de pilotage de l'Agenda 21 de la Communauté de communes Lubéron Durance Verdon.

Par ailleurs, des liens étroits ont été tissés avec les Pays à l'occasion de la phase de concertation. En effet, le découpage géographique des réunions s'est approximativement calé sur celui des Pays, et les thématiques des ateliers ont été choisies au regard des problématiques locales en lien avec les chartes de développement des Pays.

### *A l'échelle régionale et nationale*

En tant que membre de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE<sup>3</sup>), le Conseil général fait partie des réseaux mis en place par celle-ci, à savoir :

- Le Réseau « commande publique et développement durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur » qui a pour objectif d'aider les collectivités à intégrer les principes de développement durable dans leurs marchés publics.
- Le Réseau « territoires durables en Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Ce réseau permet de suivre l'avancée des démarches Agenda 21 des collectivités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Conseil général participe à des journées d'échanges et des ateliers thématiques, bénéficiant ainsi des retours d'expérience des Conseils généraux voisins et collectivités exemplaires.
- Le Réseau « Zones d'activités et développement Durable » qui a pour objectif de promouvoir le développement durable auprès des aménageurs, gestionnaires et animateurs de zones d'activités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Département des Alpes de Haute-Provence fait également partie du Comité technique des démarches territoriales de développement durable (COTEDD). Première instance de ce type en France, elle répond au souhait du MEEDDM d'une coordination renforcée des Agendas 21 locaux. Les objectifs du COTEDD sont multiples : accompagnement des démarches territoriales de développement durable ; capitalisation et échange d'expériences; diffusion des pratiques territoriales de développement durable ; incitation à la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques en région

---

<sup>2</sup> A noter que l'Agenda 21 des Alpes de Haute-Provence est également pionnier en Provence-Alpes-Côte d'Azur

<sup>3</sup> L'ARPE propose une mission d'appui aux collectivités dans la mise en œuvre de démarches territoriales de développement durable

Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enfin, le Conseil général adhère au Comité 21 depuis 2005. Cette adhésion nous offre la possibilité d'être en relation avec un large réseau d'acteurs et d'être au fait de l'actualité dans le domaine du développement durable.

## II. L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE DE LA DEMARCHE

Afin de faciliter la transversalité entre les services, l'Agenda 21 départemental a été conduit en mode projet par l'unité « développement et aménagement durables » (unité DAD). Un élu référent ainsi qu'un directeur de projet et un chef de projet ont pour ce faire été désignés dès le mois d'avril 2009 pour piloter la démarche.

Dans une volonté de maîtrise totale du projet et d'économie des deniers publics, la mission a été réalisée sans l'appui d'un prestataire extérieur, sur la base d'une méthode définie avec le Président et d'une feuille de route validée par le Directeur Général des Services et transmise à l'ensemble des directeurs de la collectivité.

Nous avons toutefois bénéficié du soutien méthodologique de l'Agence Régionale pour l'Environnement.

La construction de l'Agenda 21 départemental des Alpes de Haute-Provence s'est déroulée selon l'échéancier suivant :

	2008						2009					
	07	08	09	10	11	12	1	2	3	4	5	6
1- Organisation du projet												
2- Diagnostic partagé du territoire												
3- Organisation d'un appel à projets												
4- Définition d'un programme d'actions												
5- Rédaction et adoption de l'Agenda 21 départemental												

L'élaboration de l'Agenda 21 départemental a reposé sur l'articulation de trois instances complémentaires alliant représentants du Conseil général et acteurs du territoire.

### Le comité de pilotage

Il est présidé par Jean-Louis Bianco, Président du Conseil général, et composé notamment de 4 élus, de la Direction générale, des directeur et chef de projet.

Le comité de pilotage Agenda 21 est informé régulièrement de l'avancement du projet et prend les décisions nécessaires aux étapes clés jalonnant la démarche.

Durant la phase de construction, il s'est réuni à trois reprises :

- le 9 octobre 2008 : approbation de la méthode de travail et du calendrier proposés,
- le 12 février 2009 : présentation des résultats du diagnostic partagé et organisation de l'appel à projets (choix de vingt thèmes prioritaires),
- le 28 mai 2009 : choix des lauréats de l'appel à projets et proposition d'un programme d'actions départemental.

A partir de la 2<sup>ème</sup> réunion, le comité de pilotage s'est élargi avec la participation de 7 représentants du Groupe Technique d'Accompagnement (GTA).

### L'équipe projet

L'équipe projet, véritable cheville ouvrière de la démarche, est animée par le chef de projet et constituée des « référents Agenda 21 » représentant les principales directions du Conseil général.

Les membres de l'équipe projet apportent en particulier une connaissance pratique des réseaux d'acteurs et une expertise technique sur les différents domaines clés.

### Le Groupe Technique d'Accompagnement (GTA)

A une échelle départementale, le nombre d'acteurs à impliquer dans une démarche Agenda 21 est très élevé. Pour cette raison, il a été fait le choix de créer une instance privilégiée de concertation : le GTA. C'est une instance de taille restreinte (environ 30 personnes) qui rassemble les « têtes de réseau » du développement durable dans les Alpes de Haute-Provence. Nous avons veillé à la bonne représentation des différents piliers du développement durable et à la diversité des structures présentes (chambres consulaires, services de l'Etat, associations ...).

Le GTA participe aux grandes étapes de l'Agenda 21 départemental en enrichissant et discutant les propositions de l'équipe projet.

## III. LE DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE

### Une élaboration partenariale et transversale

Le diagnostic du territoire au regard du développement durable a été conduit sur la base d'une concertation avec les principaux acteurs locaux œuvrant dans les domaines sociaux, économiques, environnementaux et culturels : associations, collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles, services de l'Etat et de la Région, parcs naturels ...

Pour cela, le Conseil général a organisé à l'automne 2008 des réunions par grand bassin de vie autour de thématiques clés propres à chaque territoire (Cf. détail dans la partie 5 relative à la participation des acteurs).

Ces réunions de bassin ont fait suite à un travail préalable d'analyse, réalisé grâce à des entretiens avec les référents Agenda 21 du Conseil général et avec quelques acteurs clés, autour des principaux dispositifs structurant le développement du département (ex : Pacte pour l'emploi, Plan départemental d'insertion, Schéma de développement touristique durable, Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés, Schéma départemental des transports, Schémas sociaux).

Une réunion avec l'instance privilégiée de concertation (GTA) est également intervenue pour présenter et enrichir le travail issu des réunions de bassin, et définir les enjeux et objectifs prioritaires devant orienter le programme de l'Agenda 21 départemental.

Le fruit de ce travail a ensuite été synthétisé et formalisé sous forme de fiches dans chacune des sept thématiques traitées, puis adressé aux acteurs et intégré au document de diagnostic.

## Les éléments clés du diagnostic

### I. Le développement économique

#### I. a) Activité et emploi

Atouts et faiblesses du territoire	
Un territoire naturel et bâti d'une grande richesse à proximité de l'aire métropolitaine de Marseille	Un département faiblement peuplé, qui reste encore enclavé
La présence d'un tissu industriel et artisanal dans 2 grands domaines : l'énergie et la filière arômes, saveurs, senteurs	La disparition progressive des activités agropastorales traditionnelles (un des piliers de l'économie départementale)
L'existence d'un outil partenarial en faveur de l'emploi : le Pacte pour l'emploi durable	L'insuffisance de disponibilités foncières pour accueillir les nouvelles entreprises

#### Quelques chiffres

- Taux de chômage : 10 % (3<sup>e</sup> trimestre 2009) légèrement inférieur à la moyenne régionale (10,5 %)
- Bilan du Pacte pour l'emploi 2006-2008 : 7 941 emplois créés ou consolidés

#### Enjeux prioritaires :

- ✂ Le maintien d'un tissu économique local créateur d'emplois
- ✂ Le renouvellement et la diversification de l'économie du département
- ✂ L'adaptation de l'économie départementale aux évolutions de son environnement

#### I. b) Agriculture et forêt

Atouts et faiblesses du territoire	
Agriculture traditionnelle et peu intensive	Le contexte géographique peu favorable : zone de montagne, situation d'enclavement
Grande diversité des productions	Exploitations de moins en moins nombreuses et de plus en plus grandes
Développement de la qualité : label rouge, AOC, AB...	Revenu généralement faible dans les petites exploitations

#### Quelques chiffres

- Chute de 50 % du nombre d'exploitations entre 1980 et 2000
- Les AHP sont au 5<sup>ème</sup> rang national pour la part des surfaces cultivées en « bio »
- Les forêts occupent 49 % de la surface du département

#### Enjeux prioritaires :

- ✂ Le maintien d'une population agricole élevée et d'un tissu dense d'exploitations
- ✂ Une rentabilité économique basée sur une meilleure valorisation des produits
- ✂ Des productions agricoles adaptées au territoire

### I. c) Tourisme

Atouts et faiblesses du territoire	
Grande qualité patrimoniale des sites et paysages	Flux touristiques saisonniers, et très denses sur certains sites connus (Gorges du Verdon, parc du Lubéron, Sisteron...)
3 destinations bien identifiées (Haute-Provence-Luberon, Alpes-Mercantour, Verdon)	Accessibilité routière essentiellement
Une palette d'activités large (en particulier activités de pleine nature)	Des amplitudes d'ouverture des équipements / établissements pas toujours en phase avec les attentes

#### Quelques chiffres

- un poids économique de 600 M€
- 14 millions de nuitées/an
- 2,6 millions de séjours/an

#### Enjeux prioritaires :

- ☞ Un tourisme durable avec des activités et des aménagements qui respectent l'environnement et les personnes
- ☞ Un tourisme des 4 saisons dans une économie diversifiée
- ☞ La préservation des zones les plus sensibles écologiquement des activités humaines menaçant les équilibres naturels

## II. Aménagement du territoire

### II. a) Réseau routier et transports

Atouts et faiblesses du territoire	
Effort important d'entretien accompli depuis quelques années sur le réseau routier	Enclavement du territoire avec un accès essentiellement routier
Faible circulation de véhicules sur une partie importante du réseau permettant d'accueillir facilement les cyclistes	Voie ferrée unique non électrifiée dans la vallée de la Durance ne permettant pas de concurrencer la route
Un schéma départemental des transports garantissant une bonne couverture du territoire	L'information sur le réseau des transports est difficilement accessible et peu lisible

#### Quelques chiffres

- 2 500 km de routes entretenues par le Département
- Près de 10 000 usagers transportés quotidiennement sur les lignes départementales

#### Enjeux prioritaires :

- ☞ L'accessibilité des ressources (services, transports, commerces...) pour tous
- ☞ Des modes de déplacements sûrs et économes en énergie

## II. b) Urbanisme, architecture et paysage

Atouts et faiblesses du territoire	
Villages typiques et cités de caractère	Absence de CAUE, et conseil inégal sur le territoire en matière d'architecture, d'urbanisme et de protection des paysages
Savoir-faire des artisans du bâtiment	Règles peu adaptées aux petites communes en matière d'élaboration des documents d'urbanisme
Quelques opérations locales de qualité, notamment dans le logement social	Richesse et variété des styles locaux peu pris en compte dans le développement actuel au profit d'une « banalisation » du territoire

**Quelques chiffres**

- Un atlas des paysages qui recense 47 entités paysagères
- 4 structures proposant un conseil en architecture / urbanisme

<p><b><u>Enjeux prioritaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Une prise de conscience générale sur la nécessaire prise en compte des problématiques liées à l'architecture, l'urbanisme et la préservation des paysages</li> <li>↪ Le besoin de développer et rééquilibrer l'accès au conseil en matière d'architecture, d'urbanisme et de préservation des paysages</li> </ul>
---

## III. La qualité de vie

### III. a) Solidarité, santé et insertion sociale

Atouts et faiblesses du territoire	
Bonne couverture du département en ce qui concerne les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées	Tendance forte au vieillissement de la population (« fuite » des moins de 25 ans)
Engagement fort du Conseil général pour l'intégration des plus démunis grâce au PDI	Présence d'un public installé durablement dans la précarité (20 % des Rmistes/RSA), rencontrant souvent des problèmes de santé
Tradition de travail partenarial et de concertation entre les acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans le domaine social	Faible densité de population pénalisant le maintien ou la création de services sociaux adaptés sur l'ensemble du département

**Quelques chiffres**

- 2 351 allocataires du RMI fin 2008 (1,54 % de la population départementale)
- Près d'un tiers des médecins généralistes et 50 % des spécialistes sont âgés de plus de 55 ans

**Enjeux prioritaires :**

- ☞ La lutte contre l'isolement, l'exclusion socio-professionnelle et la désertification médicale
- ☞ L'accès aux soins et à un logement digne
- ☞ L'accès aux services et la mobilité

III. b) Education, culture, sports et loisirs

Atouts et faiblesses du territoire	
Collèges à taille « humaine » (entre 120 et 800 élèves)	Appauvrissement relatif de l'offre de formation des petits établissements dans certaines disciplines
Bon maillage des collèges sur le territoire, limitant le « surpeuplement » des établissements et les déplacements des élèves	Caractéristiques du département (territoire étendu, faible densité, enclavement, zones de montagne) générant des difficultés pour les déplacements scolaires
Réseaux associatifs moteur de la vie culturelle denses et diversifiés	Manque de lieux d'accueil d'expositions, de théâtres, de salles de spectacles
Un PDIPR riche et opérationnel	Effectif restreint et contraint pour gérer l'ensemble des missions du PDIPR

**Quelques chiffres**

- 7 500 élèves se rendent chaque jour dans l'un des 21 collèges du département
- Un réseau de chemin couvrant 167 communes

**Enjeux prioritaires :**

- ☞ La sensibilisation du grand public sur les problématiques du développement durable
- ☞ La nécessaire évolution des comportements dès le plus jeune âge

IV. Préservation de l'environnement

IV. a) Espaces naturels et biodiversité

Atouts et faiblesses du territoire	
Très grande richesse du patrimoine naturel qui subit encore peu de pressions	Outils de gestion en décalage par rapport à l'importance du patrimoine naturel
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique couvrant plus de 54 % du territoire (25 % au niveau français)	Manque de valorisation économique du patrimoine naturel
Attractivité du patrimoine naturel au niveau national et international	Manque de maîtrise des impacts liés à certains sports en eaux vives ou sports motorisés

**Quelques chiffres**

- 2 800 espèces de plantes
- 56 % du patrimoine végétal national présent dans les Alpes de Haute-Provence,
- 188 espèces endémiques ou subendémiques

**Enjeu prioritaire :**

- ☞ **Préserver les ressources naturelles et la biodiversité locale**
- ☞ **Faire connaître les richesses et la fragilité du patrimoine naturel départemental**

IV. b) Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Atouts et faiblesses du territoire	
Des réserves en eaux superficielles et souterraines importantes, et une position stratégique au niveau régional	Mauvaise connaissance des ressources souterraines et connaissance très fragmentaire des réseaux d'eau potable
Qualité physico-chimique des affluents des grandes rivières assez bonne, tout comme la qualité globale des eaux de baignade	Pollutions d'origines urbaine et agricole diffuses, et pollution d'origine industrielle sur la Durance
Des investissements récents ou en cours très importants (mise à niveau du parc épuratoire, renouvellement des réseaux d'eau potable)	Prédominance des petites collectivités, couplée à une intercommunalité peu développée, générant de nombreux problèmes de gestion des réseaux

**Quelques chiffres**

- 2 000 km de cours d'eau
- 150 lacs
- environ 550 captages d'eau potable exploités, dont 200 régularisés (2010)

**Enjeux prioritaires :**

- ☞ **La préservation de la ressource en eau**
- ☞ **L'accès à une eau potable de qualité pour tous**
- ☞ **La poursuite des efforts en matière d'assainissement et de valorisation des boues**

IV. c) Energie

Atouts et faiblesses du territoire	
Fort potentiel en énergie solaire	Aucun site éolien développé à ce jour sur le département
Fort potentiel en bois énergie	Développement lent de la filière bois-énergie
Énergie hydraulique très développée	Difficultés d'accès aux énergies « nouvelles » (coût, nombre insuffisant d'entreprises spécialisées, technicité associée aux énergies renouvelables)

**Quelques chiffres**

- Les AHP produisent 38 % de l'hydroélectrique de PACA
- 3 grands barrages
- 1 232 systèmes chauffe-eau / chauffage solaires installés depuis 2004

**Enjeux prioritaires :**

- ☞ **Des bâtiments plus économes en énergie**
- ☞ **Des déplacements raisonnés et plus « écologiques »**
- ☞ **Le développement des énergies renouvelables dans le respect du patrimoine naturel et humain**

#### IV. d) Gestion des déchets

Atouts et faiblesses du territoire	
Traitement de 90 % des déchets sur le territoire départemental	Distances importantes parcourues par les déchets
Les communes du département ont mis en place une collecte sélective	Forte disparité des coûts (ex : 8 à 32 €/hab/an pour la collecte sélective)
Sacs de caisse supprimés dans les magasins de la grande distribution depuis le 1 <sup>er</sup> février 2005	Une forte production de déchets par habitant et un taux de valorisation relativement faible (29 %)

**Quelques chiffres**

- 30 déchèteries dans le département
- 450 kg d'ordures ménagères par habitant et par an (2008)
- 1 installation de stockage de déchets non dangereux, 1 centre de tri, 2 centres de compostage

**Enjeux prioritaires :**

- ↻ Une nécessaire prise de conscience de tous les acteurs
- ↻ La réduction des déchets à la source
- ↻ Une meilleure gestion et valorisation des déchets tout au long de leur cycle de vie

#### V. Les pratiques de développement durable du Département

Atouts et faiblesses du territoire	
Démarche d'Agenda 21 portée par le Président du Conseil général	Transversalité insuffisamment pratiquée par les services départementaux
Equipe projet étoffée : 2 postes dédiés et une vingtaine d'agents référents	Des moyens humains qui demeurent malgré tout limités (pour une échelle départementale)
Une bonne mobilisation des acteurs durant les phases de concertation et d'appel à projets de l'Agenda 21 départemental	Culture de la démocratie participative et de l'évaluation encore peu ancrées dans les pratiques

**Quelques chiffres**

13 % des agents du Conseil général sensibilisés au développement durable :

- 2007 : 60 agents
- 2008 : 92 agents

**Enjeux prioritaires :**

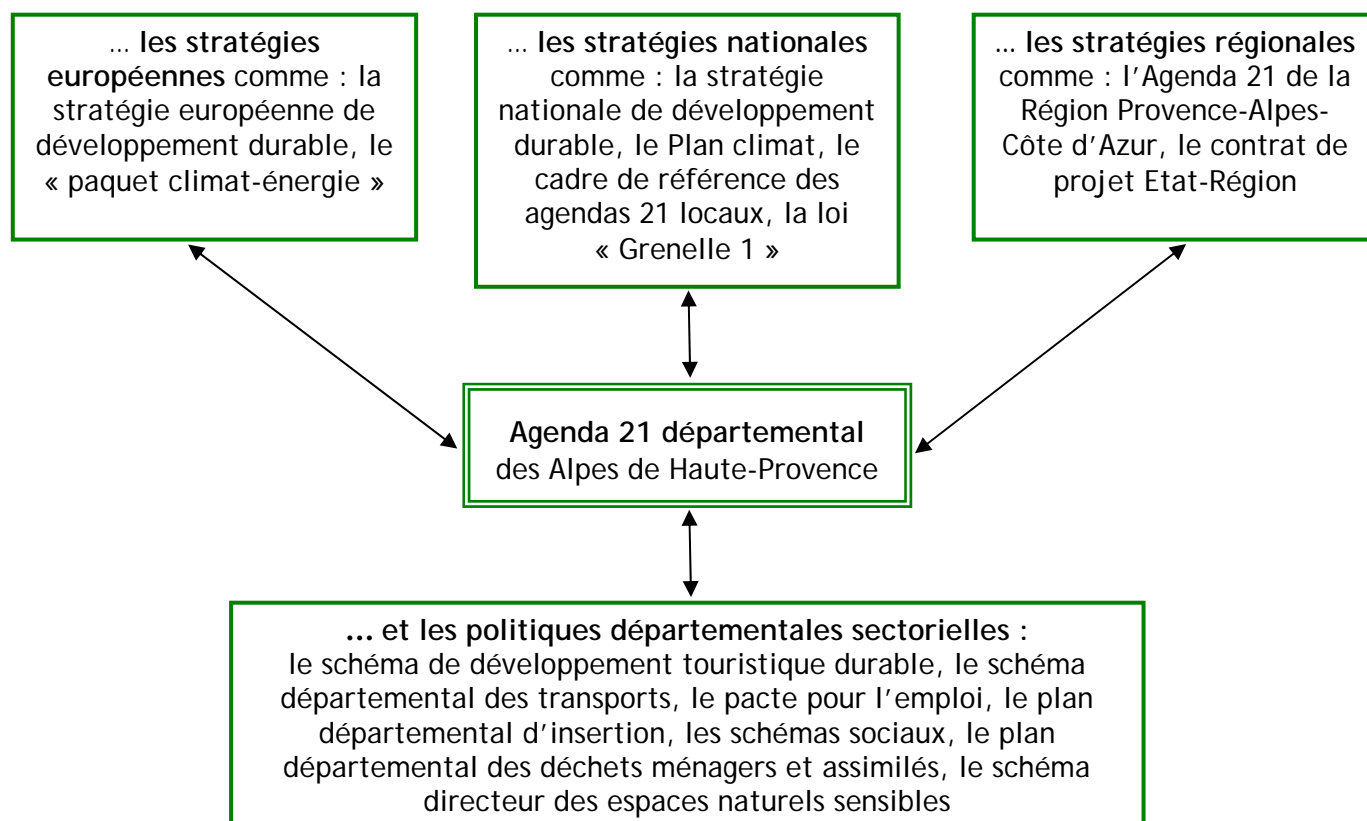
- ↻ La mise en place de réseaux d'échanges entre les services et entre les acteurs du territoire
- ↻ Le développement de pratiques responsables et empreintes de développement durable

## IV. LA PROGRAMMATION DE L'AGENDA 21 DEPARTEMENTAL

### La définition de la stratégie

Lors de la conduite du diagnostic partagé, et en particulier à l'occasion des réunions de bassin, de nombreux enjeux locaux ont pu être identifiés dans des domaines très variés (développement économique, aménagement du territoire, santé - solidarité, culture, préservation de l'environnement ...).

La stratégie de l'Agenda 21 départemental s'est bien sûr inspiré des résultats de cette réflexion, mais également des politiques existantes aux différentes échelles :



En particulier, il a été considéré non prioritaire d'agir dans des domaines déjà couverts par les politiques départementales sectorielles. C'est ainsi qu'ont finalement été choisis les 11 axes stratégiques structurant l'Agenda 21 des Alpes de Haute-Provence :

- ↻ Axe 1 : Agir pour les activités et les emplois dans les bassins de vie
- ↻ Axe 2 : Promouvoir une agriculture durable et viable
- ↻ Axe 3 : Développer un tourisme en équilibre avec les habitants et les milieux
- ↻ Axe 4 : Favoriser la prévention et la réduction des déchets à la source
- ↻ Axe 5 : Favoriser une mobilité raisonnée dans les territoires
- ↻ Axe 6 : Promouvoir une gestion rationnelle de l'eau
- ↻ Axe 7 : Réduire l'empreinte énergétique du territoire départemental
- ↻ Axe 8 : Renforcer la solidarité avec les personnes isolées et leur insertion sociale
- ↻ Axe 9 : Intervenir dans les domaines de l'éducation et de la culture pour sensibiliser le grand public
- ↻ Axe 10 : Promouvoir un urbanisme respectueux de l'environnement et plus soutenable
- ↻ Axe 11 : Agir au quotidien en tant que collectivité exemplaire

En juin 2010, dans une perspective d'amélioration continue et dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, un 12<sup>ème</sup> axe sera intégré à la stratégie départementale : « Mieux connaître et préserver la biodiversité départementale ».

### L'élaboration du plan d'actions

Pour garantir un programme équilibré entre actions « externes » et « internes », une réflexion a également été conduite parallèlement à l'appel à projets pour proposer de nouvelles opérations à mener en propre (dans le prolongement du « premier programme » de l'Agenda 21 adopté en 2006). Une vingtaine d'actions en maîtrise d'ouvrage interne ou partenariales a également été proposée.

Le programme 2009 de l'Agenda 21 départemental des Alpes de Haute-Provence, composé de 41 actions réparties en 11 axes stratégiques, a ainsi été adopté par l'Assemblée départementale le 26 juin 2009, sur proposition du comité de pilotage. Il se compose de 20 projets lauréats (pilotés par les acteurs locaux), de 18 opérations qui seront conduites par le Conseil général et de 3 actions partenariales. Il s'agit d'un programme très concret et pragmatique, mais particulièrement diversifié qui porte sur des domaines aussi variés que l'économie locale, la solidarité, la santé, l'énergie, les déplacements, l'alimentation, la culture, l'agriculture, le tourisme, la biodiversité, les déchets, l'eau ...

Dans un souci d'amélioration continue, le programme d'actions évoluera au cours du temps pour répondre au mieux aux nouveaux enjeux du développement durable à l'échelle départementale mais également nationale. D'ores et déjà en 2010, 6 nouvelles actions dans les domaines de la biodiversité, de l'énergie, de l'eau et de l'éducation à l'environnement et au développement durable seront intégrées au programme d'actions.

### Les moyens financiers

Pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental, le Conseil général a créé une enveloppe pluriannuelle spécifique de 1,350 millions d'euros, dont 1 million d'euros porteront sur la période de la mandature du Président (2008-2011).

Toutefois, les crédits « classiques » des autres politiques publiques du Département sont également mobilisés en complément des aides Agenda 21, pour les projets éligibles. Cela concerne par exemple les crédits accordés au titre du Pacte pour l'emploi<sup>4</sup>, de la solidarité ou de l'insertion.

Il convient en outre de considérer les aides attribuées par le Département au titre :

- de l'environnement (traitement des déchets, entretien des cours d'eau, espaces naturels sensibles, subventions aux associations ...) : de l'ordre de 2,8 € / an,
- de l'équipement rural (eau potable, assainissement, énergies renouvelables ...) : environ 5,9 M€ / an

Il est difficile de chiffrer avec précision la contribution financière du Département en matière de développement durable. Compte tenu des éléments ci-dessus, on peut néanmoins l'évaluer à environ 5 % du budget annuel.

---

<sup>4</sup> Budget du Pacte pour l'emploi 2009-2011 : 10 M€

## V. L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS

### Les modalités de la concertation

Lors de la phase d'organisation de l'Agenda 21 départemental, une attention toute particulière a été portée sur les modalités de la concertation. Plusieurs scénarios ont été dressés et proposés à l'élu référent et au Président. En raison de la difficulté de mener une concertation avec toutes les parties prenantes (à l'échelle départementale) le choix s'est porté sur le scénario d'une concertation « raisonnée ». Celle-ci a porté sur 4 niveaux.

- Des réunions d'échanges avec les principaux acteurs locaux œuvrant dans les domaines du développement durable : associations, collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles, services de l'Etat et de la Région, parcs naturels ;
- Un travail plus approfondi avec le Groupe Technique d'Accompagnement, instance privilégiée de concertation rassemblant les acteurs clés du département ;
- Une participation constante des référents Agenda 21 du Conseil général ;
- Une consultation de la population via Internet.

### *L'implication des acteurs locaux*

Les acteurs locaux ont été impliqués aussi bien durant la phase de diagnostic que durant celle de l'élaboration du plan d'actions.

Durant la phase de diagnostic tout d'abord, ils sont intervenus lors des réunions de concertation territoriales au cours desquelles ils ont identifié des problématiques, des enjeux et des axes de progrès prioritaires et ainsi produit un état des lieux dynamique et partagé du territoire.

Cinq réunions ont été organisées en collaboration avec les Pays et leur conseil de développement :

- Bassin Dignois : Digne-les-Bains le 27 novembre 2008,
- Bassin Sisteronais-Buech et Durance-Provence : Sisteron le 3 décembre 2008,
- Bassin Asse, Verdon, Vaire, Var (A3V) : Saint André les Alpes le 8 décembre 2008,
- Bassin de Haute-Provence : Forcalquier le 11 décembre 2008,
- Bassin Ubaye-Blanche : Saint Vincent les Forts le 16 décembre 2008.

Lors de chaque réunion de bassin, un ou deux ateliers thématiques ont été organisés parmi les 7 thèmes prioritaires suivants :

- L'insertion : comment favoriser l'insertion durable des personnes en difficulté sur notre territoire ?
- Les déplacements : comment favoriser l'accessibilité des ressources et une gestion économique et responsable des déplacements ?
- Le développement économique : quelles activités et quels emplois développer pour l'avenir de notre territoire ?
- L'agriculture durable : quels modes de production et de consommation pour l'agriculture de demain ?
- Le tourisme durable : comment promouvoir une gestion durable des sites touristiques et du patrimoine ?
- L'énergie : comment diminuer la facture énergétique pour les particuliers, les collectivités et les entreprises ?
- Les déchets : comment réduire à la source et valoriser les déchets dans une démarche sociale, économique et environnementale ?

Ces réunions se sont déroulées en trois temps :

1. Ouverture en séance plénière avec 4 petites séquences :
  - présentation du programme de travail,
  - intervention du Conseiller général délégué à l'Agenda 21 et/ou du Conseiller général du canton pour introduire les thématiques de travail,
  - vidéo de sensibilisation sur le développement durable,
  - présentation de la démarche d'Agenda 21 départemental.
2. Travail en ateliers (par groupes de 10 personnes),
3. Synthèse des ateliers en séance plénière, questions-réponses, perspectives et conclusion de la réunion.

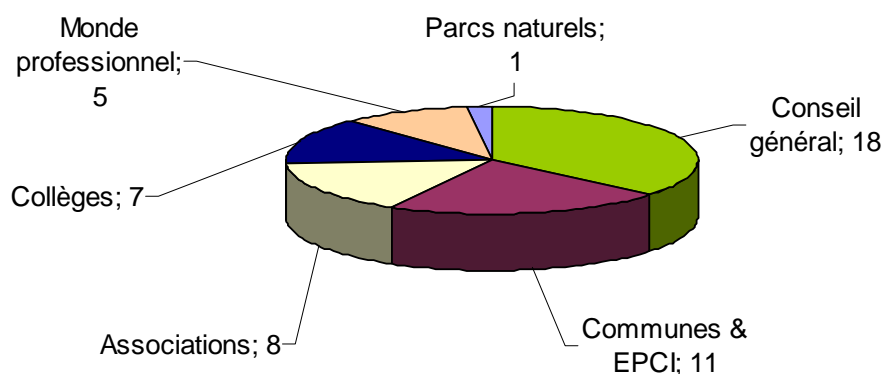
Grâce à l'outil « blason », les ateliers ont permis d'instruire de façon conviviale et efficace les sept thématiques prioritaires autour d'un questionnement en six items : enjeux clés, objectifs prioritaires, obstacles à surmonter, expériences sur lesquelles s'appuyer, moyens à mettre en œuvre, idées nouvelles pour avancer.

Durant la phase de programmation, les acteurs locaux ont été impliqués dans l'Agenda 21 via l'appel à projets, à l'occasion duquel ils ont conçu et proposé des actions autour des vingt thèmes prioritaires choisis par le comité de pilotage (Cf. détail en dernière partie).

Après un « mailing », des articles dans la presse locale et dans le magazine du Conseil général, et deux réunions d'information organisées les 11 et 12 mars 2009 à Digne-les-Bains et Sainte-Tulle, la « publicité » de l'appel à projets s'est déroulée du lundi 16 mars au vendredi 24 avril 2009 sur le site Internet du Conseil général grâce à la mise en ligne du règlement, des cahiers des charges et de quelques autres documents supports.

Cette co-construction avec les partenaires a été efficace puisque de nombreux acteurs sont désormais partie prenante de l'Agenda 21 départemental. Ceux-ci sont d'ailleurs issus de structures de nature très diverses comme le montre le graphique ci-dessous.

### Porteurs de projets du programme 2009



Après l'adoption de l'Agenda 21 départemental, le Conseil général a souhaité mettre à l'honneur les porteurs de projets et faire retour aux acteurs du contenu du programme d'actions. Un événementiel intitulé « les lauréats de l'Agenda 21 » a été organisé à cet effet (Cf. détail en dernière partie).

### *Le rôle clé du GTA*

Une collaboration étroite avec le Groupe Technique d'Accompagnement (GTA) a permis d'affiner et d'enrichir le travail produit lors des réunions de bassin par les acteurs locaux mais également de définir les enjeux et objectifs prioritaires devant guider la stratégie de l'Agenda 21 départemental à l'occasion notamment d'une réunion de travail qui s'est tenue le 29 janvier 2009.

Plusieurs représentants du GTA ont par ailleurs participé aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> réunions du comité de pilotage qui ont statué respectivement sur :

- le choix des thèmes de l'appel à projets,
- le contenu du programme d'actions départemental.

Enfin, le GTA participe pleinement au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 21 (Cf. détail dans la partie relative au suivi et à l'évaluation).

### *L'implication continue des « référents Agenda 21 »*

C'est dès 2006, à l'occasion du lancement de la démarche Agenda 21, qu'un groupe de « référents Agenda 21 » a été mis en place au sein du Département. Ces agents, issus des principales directions du Conseil général, sont les interlocuteurs privilégiés de l'équipe Agenda 21. A l'instar des acteurs locaux, les référents Agenda 21 du Conseil général se sont mobilisés tout au long de la démarche :

- Ces agents ont tout d'abord participé aux campagnes de sensibilisation au développement durable organisées en 2007 et 2008 (qui ont concerné au total 152 agents).
- En amont du diagnostic du territoire, ils ont participé à un travail préalable de réflexion qui a permis de déterminer les thématiques à traiter pendant les réunions de bassin et de dresser la liste des acteurs à impliquer dans la concertation.
- Durant la phase de diagnostic, les référents Agenda 21 ont produit une analyse des politiques structurantes du Département au regard du développement durable (Cf. détail dans la relative au suivi et à l'évaluation). L'ensemble des chefs de service du Conseil général a par ailleurs été sollicité pour amender et valider le diagnostic territorial.
- Dans le cadre de l'appel à projets, les agents référents ont dans un premier temps contribué à la conception des cahiers des charges puis dans un second temps participé à l'analyse technique des projets reçus. Quelques référents ont en outre participé aux jurys organisés pour sélectionner les lauréats.
- Lors de la phase de programmation, une réflexion a également été conduite avec les référents, concomitamment à l'appels à projets, pour proposer des actions à mener en maîtrise d'ouvrage interne dans le cadre du programme d'actions 2009.
- Depuis l'adoption de l'Agenda 21 départemental, les référents Agenda 21 continuent de s'associer à la démarche :
  - en participant à l'accompagnement des projets lauréats,
  - en pilotant ou en s'impliquant dans la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général.

### *La participation du grand public*

En complément de la concertation avec les acteurs locaux, une consultation a été menée auprès du grand public par l'intermédiaire d'un questionnaire mis en ligne sur le site Internet du Conseil général.

L'analyse des réponses montre qu'un tiers des personnes ayant répondu au questionnaire maîtrise la définition du développement durable.

Les deux tiers des participants reconnaissent une beauté au département. Pour environ un tiers des personnes ayant répondu au questionnaire, la conservation de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles apparaît comme l'un des principaux domaines du développement durable.

L'Agenda 21 a pour vocation principale de transformer les principes de développement durable en actions concrètes pour un tiers des participants.

Pour environ 50 % des personnes, la ligne d'action prioritaire de l'Agenda 21 est l'emploi et l'économie. La promotion d'une gestion environnementale, économique et sociale des sites touristiques et du patrimoine constitue également une priorité des bas alpins.

D'une manière générale, les attentes des personnes ayant répondu au questionnaire s'articulent principalement autour de 5 thématiques, que l'on retrouve dans la stratégie et le programme d'actions départemental, à savoir : la protection de l'environnement, le développement d'un tourisme durable, la progression de l'agriculture biologique, les transports collectifs, les énergies renouvelables, et une économie respectueuse des hommes et de l'environnement.

## Le plan de communication Agenda 21

### *Communication externe*

Tout au long de la démarche, une communication active a été menée pour couvrir le projet d'Agenda 21 départemental grâce à des articles réguliers dans le magazine du Conseil général :

- juin 2006 « Au service du développement durable, l'Agenda 21 local » : double page de sensibilisation au développement durable et à l'Agenda 21,
- décembre 2008 « De la protection de l'environnement au développement durable » : double page présentant le bilan de la Charte départementale pour l'environnement et introduisant la démarche d'Agenda 21 départemental,
- janvier 2009 « Agenda 21 : vous avez la parole » : encart invitant les bas-alpins à s'exprimer dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 départemental,
- février 2009 « Agenda 21 : suite » : exposé des principaux résultats de la concertation menée dans le cadre du diagnostic partagé du territoire,
- mars 2009 « Agenda 21, suite : l'appel à projets » : présentation de l'appel à projets Agenda 21 et des modalités pour y participer,
- juillet-août 2009 « Agenda 21, suite : le programme d'actions » : double page présentant les lauréats de l'appel à projets et le contenu du programme 2009 de l'Agenda 21 départemental,
- février 2010 « Agenda 21, les projets démarrent » : double page détaillant les premières actions en cours de réalisation,
- mars 2010 « Halte aux pesticides » : zoom sur le « Programme de prévention et de sensibilisation à l'utilisation raisonnée des pesticides » mené par le Conseil général dans le cadre de l'Agenda 21 départemental.

Par ailleurs, une bande dessinée de la « Famille Beauchemin » a été créée en début d'année 2009 pour sensibiliser le grand public aux différentes facettes du développement durable. La BD de la « Famille Beauchemin » est ainsi publiée chaque mois depuis avril 2009 dans le magazine du Conseil général.

Une rubrique Agenda 21 est également accessible sur le site Internet de la collectivité : <http://www.cg04.fr/conseil-general/agenda-21/index.html>

Elle présente l'essentiel de la démarche. Des pages d'information y sont également proposées régulièrement en fonction de l'actualité de l'Agenda 21 départemental.

### *Communication interne*

De juin 2006 à avril 2010, une série d'articles et de brèves est parue dans la lettre interne destinée aux agents du Conseil général (« L'Expresso », créée en juin 2006) :

- juin 2006 « Le Conseil général adopte son Agenda 21 » ,
- février 2007 : une brève invite les agents à faire don des vêtements qu'ils ne portent plus à une association locale,
- mars 2007 : une brève met en avant la fin du gaspillage du papier en Commission d'Appel d'Offre,
- juin 2007 : deux brèves paraissent, l'une informant les agents sur l'organisation d'une formation sur les achats publics durables, l'autre portant sur l'actualité du futur plan de déplacements des employés (PDE),
- septembre 2007 : un article est publié pour annoncer la campagne de formation des agents au développement durable,
- mai 2008 « Du plan de déplacement des employés à la mise en place d'un plan de mobilité inter-administrations » : zoom sur l'actualité du projet de PDE,
- mai 2008 : un encart paraît sur les économies d'énergie dans le Flash spécial dédié à la rénovation de l'Hôtel du Département,
- novembre 2008 : dans un article consacré aux chantiers prioritaires, l'acte II de l'Agenda 21 (Agenda 21 départemental) est mis en avant,
- mars 2009 : « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » : article portant sur le Plan départemental des déchets ménagers et assimilés,
- juin 2009 « la guerre contre les pesticides aura bien lieu » : article dédié à l'action de l'Agenda 21 portant sur ce thème,
- septembre 2009 « Photovoltaïque : le Département se met au vert » : présentation de l'action visant à mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de la collectivité,
- novembre 2009, un article intitulé « trions nos achats avant de trier nos déchets » paraît à l'occasion de la semaine de la réduction des déchets,
- avril 2010 « un bon tri mieux vaut qu'une facture salée » : article sur la mise en place du tri des déchets au sein des bâtiments du Conseil général.

Les agents peuvent aussi s'informer grâce à la rubrique Agenda 21 de l'Intranet.

## VI. LE SUIVI ET L'EVALUATION DE L'AGENDA 21 DEPARTEMENTAL

Le Conseil général s'est engagé depuis quelques années dans un processus d'évaluation de ses politiques publiques. La Charte départementale pour l'environnement a ainsi fait l'objet d'une évaluation particulièrement pointue<sup>5</sup> à l'aide d'un tableau de bord rassemblant les nombreux indicateurs de la Charte (indicateurs de suivi, indicateurs d'impact, données financières ...). Le Pacte pour l'emploi ou encore le Schéma départemental du tourisme durable ont également été évalués de manière approfondie entre les différents programmes.

---

<sup>5</sup> Document disponible sur demande

## 1<sup>ère</sup> étape : l'analyse des politiques départementales

Durant la phase de diagnostic, l'équipe projet a mis au point une grille d'analyse et conduit une évaluation des principales politiques départementales au regard du développement durable.

Cet outil a permis une double analyse :

- La construction et la conduite de la politique elle-même. A travers différents critères<sup>6</sup>, cette grille a permis d'identifier les points forts et les pistes d'amélioration possibles de chacune des politiques.
- Les actions découlant de cette politique. L'analyse a porté sur la prise en compte des piliers économique, social et environnemental des actions menées dans le cadre de chacune des politiques départementales.

Cette évaluation a été menée par l'unité DAD et les référents Agenda 21 ; elle a notamment porté sur les politiques suivantes : Pacte pour l'emploi, Plan départemental d'insertion, Schéma départemental de développement touristique durable, Schéma départemental des transports, Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, Schéma directeur des espaces naturels sensibles.

Afin de prolonger et de pérenniser cette initiative, une action intitulée « Intégrer le développement durable dans l'évaluation des politiques départementales » a été inscrite dans le programme 2009 de l'Agenda 21 départemental (action 11.6). Cette action a déjà permis de faire évoluer la grille d'évaluation du Pacte pour l'emploi 2009-2011 qui, en plus des critères quantitatifs classiques, intègre désormais des critères spécifiques au développement durable<sup>7</sup>.

## 2<sup>ème</sup> étape : la mise en place d'un dispositif d'évaluation partagé

L'évaluation partagée constitue un des éléments déterminants d'une démarche de développement durable. Adapté à la situation locale des Alpes de Haute-Provence, un dispositif d'évaluation de l'Agenda 21 départemental est en cours d'expérimentation.

Ce dispositif s'appuie, moyennant certains ajustements, sur les recommandations du « référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ». Les objectifs recherchés sont multiples :

- améliorer en continu la démarche, faire vivre et enrichir le projet territorial,
- partager et rendre compte de l'avancement des actions,
- apprécier l'évolution du territoire en terme de développement durable, en vue d'adapter les moyens à l'évolution du contexte, de permettre des comparaisons et une prise de conscience collective.

Le dispositif d'évaluation de l'Agenda 21 départemental constituera également un outil d'aide à la décision, de mobilisation et de dialogue avec le public et les acteurs locaux. Pour s'inscrire dans ces objectifs, trois niveaux d'évaluation sont envisagés :

- Niveau 1 : l'évaluation de la démarche Agenda 21 qui sera réalisée en deux temps (co-construction d'une part puis mise en œuvre et suivi d'autre part) ;
- Niveau 2 : le suivi des actions du programme grâce à la mise en place d'un tableau de bord dédié, construit à partir des indicateurs fixés pour chacun des projets. De fait, chacune des fiches actions du programme 2009 contient 1 ou 2 indicateurs de suivi.

---

<sup>6</sup> Transversalité, partenariat et pluridisciplinarité, évaluation et amélioration continue, participation des usagers, information et communication, exemplarité, caractère innovant, dimension pédagogique

<sup>7</sup> ex : l'amélioration continue, la participation et l'information des usagers, la qualité des partenariats, la dimension environnementale, la transmission des savoirs, l'innovation, l'exemplarité

- Niveau 3 : le suivi de l'évolution du territoire au regard des 5 finalités essentielles, à travers un panel d'une vingtaine d'indicateurs clés.

Le 28 avril dernier, le GTA s'est réuni pour prendre connaissance de l'avancement des actions et engager une réflexion sur le suivi et l'évaluation partagés de l'Agenda 21 départemental. Des échanges complémentaires et une nouvelle réunion seront nécessaires pour affiner cette approche, voire définir un niveau supplémentaire permettant d'évaluer l'impact du programme d'actions.

Dans la perspective de l'évaluation qualitative de la démarche de construction de l'Agenda 21 départemental, un questionnaire a également été remis aux membres du GTA à cette occasion afin de recueillir les ressentis de chacun.

Afin de faire état de l'avancement du programme d'actions, nous prévoyons de réunir le GTA et le comité de pilotage une fois par an.

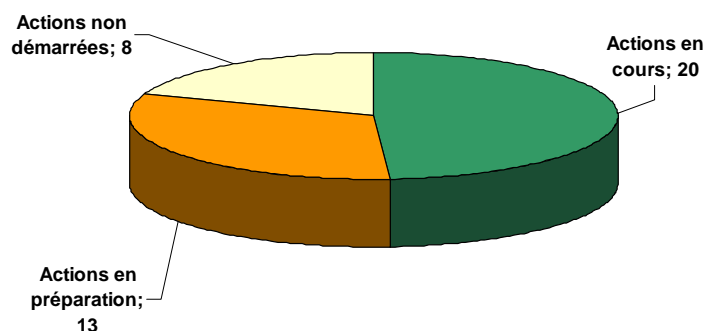
### L'état d'avancement du programme 2009

Le programme 2009 de l'Agenda 21 départemental a été adopté fin juin 2009. A partir d'août 2009, des réunions préparatoires au lancement des actions se sont progressivement tenues avec les porteurs de projets et services concernés, et le programme est en plein essor.

Pour suivre la dynamique de la démarche, un tableau de bord qualitatif est désormais en place où est renseigné le niveau d'avancement de chaque action. Ainsi, on peut d'ores et déjà constater que :

- les réunions préparatoires se sont tenues pour 19 des 20 projets lauréats, et pour deux tiers des autres actions,
- 80 % des actions du programme sont soit engagées soit en cours de réalisation.

**Avancement du programme A21 2009**



## VII. L'EXEMPLARITE DE LA DEMARCHE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

### La contribution aux 5 finalités du développement durable

Finalités du développement durable	Contributions de l'Agenda 21 des Alpes de Haute-Provence
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	31 actions
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	20 actions
Epanouissement de tous les êtres humains	15 actions
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	14 actions
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	24 actions

On s'aperçoit ainsi que la plupart des 41 actions de l'Agenda 21 départemental contribue à plusieurs finalités en même temps. Ces projets sont à ce titre pluridisciplinaires et transversaux.

### Les éléments forts de la conduite du projet

La conduite de l'Agenda 21 des Alpes de Haute-Provence se distingue à plusieurs titres :

- en raison de l'internalisation de la démarche d'élaboration ;
- par la méthode de l'appel à projets,
- pour la volonté forte de la mise en réseau des acteurs,
- par la création d'un outil innovant de communication : la BD de la « Famille Beauchemin ».

### L'internalisation de la démarche

Conformément au souhait du Président et de l'élu référent, l'élaboration de l'Agenda 21 départemental a été réalisée entièrement avec les ressources humaines internes à la collectivité. Le Conseil général a pour ce faire étoffé l'équipe Agenda 21 depuis l'été 2008 avec deux agents supplémentaires en appui au chef de projet.

Outre l'originalité de la démarche, cette organisation a présenté différents avantages :

- une maîtrise maximale du projet et des éléments déterminants par l'équipe projet,
- la possibilité d'ajuster en temps réel la conduite du projet,
- l'opportunité de réfléchir à des méthodes de travail adaptées et innovantes,
- une façon d'être au plus près des acteurs locaux, plus à l'écoute, en l'absence d'intermédiaire,
- l'économie des deniers publics, avec pour conséquence un budget plus important pour la mise en œuvre des actions.

### L'appel à projets, outil de co-construction

La méthode de l'appel à projets a été choisie par le comité de pilotage, sur proposition de l'équipe projet, car elle permet de répondre aux principes de co-construction de l'Agenda 21 et d'appropriation de la démarche par les acteurs, tout en garantissant un calendrier de travail raisonnable (compte tenu d'un nombre d'acteurs important à l'échelle départementale).

L'appel à projets avait pour but de faire émerger des propositions concrètes d'opérations susceptibles d'être intégrées dans le programme d'actions départemental. Il est à noter que cette méthode de l'appel à projets est relativement innovante en France pour la mise en place d'Agendas 21 locaux.

Pour répondre aux enjeux et objectifs prioritaires ressortis à l'issue de la phase de diagnostic, le comité de pilotage réuni le 12 février 2009 a décidé de lancer l'appel à projets autour de vingt thèmes d'actions prioritaires.

La rédaction d'un règlement général et d'un cahier des charges<sup>8</sup> pour chacun des thèmes a permis d'encadrer avec précision les modalités de l'appel à projets : calendrier, critères d'éligibilité et d'évaluation des projets, contenu du dossier de candidature, porteurs de projets éligibles... Une grille d'analyse a également été conçue pour étudier et noter chaque projet déposé, en prenant en compte à la fois la « valeur technique » et la « valeur développement durable ».

A l'issue des réunions d'information et de la période de publicité, l'appel à projets Agenda 21 a permis de réceptionner 61 candidatures. Une analyse technique des dossiers a tout d'abord été réalisée par les agents de l'unité DAD et les référents Agenda 21 du Conseil général sur la base des critères spécifiés dans le règlement et les cahiers des charges. Les candidatures ont ensuite été examinées par un jury pluridisciplinaire composé d'élus, de techniciens et d'acteurs externes, représentatif des 3 sphères du développement durable. Ce jury s'est réuni les 14 mai, 20 mai et 27 mai 2009 pour émettre un avis sur chaque dossier.

Le comité de pilotage réuni le 28 mai 2009 s'est à son tour prononcé sur la liste des dossiers pré-sélectionnés par le jury proposant d'en retenir 20. C'est l'Assemblée départementale qui a officiellement retenu les 20 projets lauréats lors de l'adoption de l'Agenda 21 départemental le 26 juin 2009.

L'appel à projets a permis aux acteurs locaux de s'investir dans l'Agenda 21, et de responsabiliser les porteurs de projets en vue d'une mise en œuvre plus efficace du programme d'actions départemental.

Dans une démarche d'amélioration continue, en procédant aux ajustements nécessaires en terme de méthodologie (calendrier, communication ...), le Conseil général envisage de relancer un nouvel appel à projets en 2011.

### La mise en réseau des acteurs

La mise en réseau des acteurs constitue une volonté forte dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental.

- Cette volonté s'est traduite à plusieurs niveaux. Tout d'abord, lors de l'appel à projets via deux outils :
  - Le règlement et l'évaluation des projets :

Le règlement de l'appel à projets spécifiait que la structure porteuse devait, dans la mesure du possible, s'associer à d'autres acteurs pour développer le partenariat et enrichir son projet. A cet effet, un tableau récapitulatif des coordonnées des porteurs de

---

<sup>8</sup> Les 20 cahiers des charges sont disponibles sur demande

projets potentiels, qui s'étaient préalablement fait connaître, était proposé sur le site web du Conseil général. Le partenariat était par ailleurs un critère utilisé pour évaluer les projets lors de la phase d'analyse.

- La cérémonie des « lauréats de l'Agenda 21 »

Le 4 février 2010, une cérémonie intitulée « les lauréats de l'Agenda 21 » a été organisée à l'Hôtel du Département.

Cet événement a été l'occasion de remercier l'ensemble des structures qui ont participé à l'appel à projets mais également de créer du lien entre les différents acteurs du programme.

Le cœur de cette cérémonie a été la remise du prix « Beauchemin » (cf. ci-contre) et d'un plan de chêne pubescent mycorhizé à chaque structure lauréate, par le Président du Conseil général et le Conseiller général délégué à l'Agenda 21.



Durant cette manifestation, des contacts ont été pris entre les structures présentes pour imaginer et concrétiser des formes de partenariat possible. Par exemple, l'association Falbala culture chargée de la création de la pièce de théâtre « les lauriers bio de César » devrait intervenir dans les collèges engagés dans un Agenda 21 scolaire. Autre exemple : l'association Ressourcerie de Haute-Provence a réussi à trouver un local pour créer la 2<sup>ème</sup> recyclerie du département, grâce à la Mission de Développement Economique rencontrée durant la cérémonie.

▪ Par ailleurs, la mise en réseau s'opère également efficacement dans le cadre de l'action « Agendas 21 scolaires » du programme 2009 grâce à des réunions inter-collèges organisées tous les trimestres. Ces réunions, qui rassemblent 7 collèges, ont pour but d'échanger sur divers sujets inhérents à la démarche, de mutualiser et de capitaliser des expériences, des méthodes et des outils entre les établissements.

Lors de la réunion de mars 2010, les participants ont souligné le fait que la dynamique du groupe inter-collèges était porteuse de nouvelles idées.

Il pourrait être envisagé d'élargir le groupe inter-collèges à d'autres acteurs. Cette initiative permettrait d'aller encore plus loin dans la mutualisation des ressources et des bonnes pratiques. L'idée serait de créer à terme un réseau départemental des établissements engagés dans une démarche EEDD<sup>9</sup>, nos réunions inter-collèges préfigurant en quelque sorte ce réseau.

▪ Enfin, une action intitulée « Réseau départemental d'échange en matière de développement durable » a été inscrite dans le programme 2009 de l'Agenda 21 départemental (action 11.1) en vue de développer et de pérenniser la mise en réseau des acteurs locaux.

Il s'agit d'organiser et d'animer un réseau d'échanges, voire de mutualisation d'opérations ou d'événementiels, avec les collectivités et les administrations des Alpes de Haute-Provence intéressées, dans les domaines de l'éco responsabilité et du développement durable. La démarche sera menée en partenariat avec l'ARPE, de manière à être complémentaire au réseau régional.

<sup>9</sup> Education à l'Environnement et au Développement Durable

### La BD de la « Famille Beauchemin »

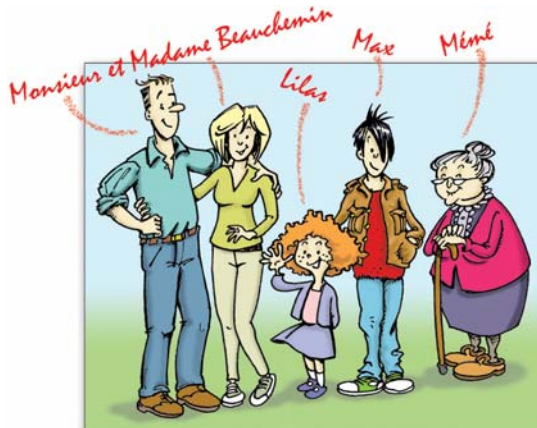
La bande dessinée de la famille Beauchemin est une création originale d'un illustrateur nommé Bernard Nicolas, pour le Conseil général des Alpes de Haute-Provence.

Depuis avril 2009, elle est intégrée au magazine mensuel du Conseil général diffusé à l'ensemble des foyers bas-alpins (66 000 exemplaires).

L'objectif de cette BD est double :

- sensibiliser les citoyens au développement durable,
- communiquer ponctuellement sur l'Agenda 21 départemental.

Ainsi chaque mois, à partir d'un sujet précis, généralement en lien avec l'actualité ou des événements médiatiques départementaux ou nationaux (exemple : forum pour l'emploi, journée nationale de la femme), un message simple et humoristique est illustré en quelques vignettes via les personnages de la famille Beauchemin.



Ce travail implique des liens étroits entre l'illustrateur, le service communication et l'unité DAD (voire parfois des partenaires extérieurs spécialistes de certains sujets) pour proposer des BD drôles et pertinentes.

D'ores et déjà, les remarques recueillies sont très positives. Les agents du Conseil général mais également les habitants et les acteurs locaux trouvent cette initiative originale et intéressante. Pour preuve, l'ADEME, envisage de produire une fiche action sur la BD de la « Famille Beauchemin » dans la prochaine version du « guide des administrations éco-responsables ».

### Les actions exemplaires du programme 2009

#### Le « guide handironnement »

Il s'agit de concevoir un guide technique sur l'accessibilité physique et intellectuelle des sites naturels pour les publics en situation de handicap. A l'attention des aménageurs et gestionnaires de sites naturels, ce guide aura pour but de les accompagner dans une démarche de mise en accessibilité en leur permettant de disposer d'un outil méthodologique pratique.

A ce jour, quelques ouvrages relatifs à l'accessibilité existent mais aucun d'entre eux ne porte spécifiquement sur la thématique des sites naturels. En outre, l'accessibilité des sites naturels aux publics handicapés reste peu développée et souvent limitée à un accès physique ne permettant pas une réelle sensibilisation environnementale et un apport de connaissances sur les milieux naturels et leur biodiversité.

Le « guide handironnement » présentera donc, notamment via des exemples concrets, les techniques et moyens existants concernant l'accessibilité physique et l'accès à la connaissance (accessibilité intellectuelle) pour chaque type de déficience : handicap moteur, visuel, auditif, mental.

### Le programme de prévention et de sensibilisation à l'utilisation raisonnée des pesticides

Cette opération, qui sera menée sur tout le territoire départemental, est novatrice à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle vise à réduire les quantités de pesticides utilisés par les publics non agricoles que sont les collectivités territoriales, les jardineries et professionnels des espaces verts, les gestionnaires d'infrastructures (routières, ferroviaires, hydrauliques) et les particuliers (jardiniers amateurs).

Après une phase de diagnostic menée en 2008, un programme d'actions ambitieux a été établi en mars 2009 autour de plusieurs volets :

- formations aux techniques alternatives pour les élus et techniciens territoriaux,
- démonstrations de matériels alternatifs,
- réunions d'information sur les plans communaux de désherbage alternatif,
- projections-débat et conférences,
- mise en œuvre de formations et d'une charte d'engagement auprès des jardineries,
- rédaction d'un livret grand public sur le « jardinage au naturel »,
- rédaction d'un guide technique sur l'entretien des espaces verts.

En outre, le Conseil général a voté en juin 2009 un dispositif d'aides pour les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures concernant la réalisation de plan local de désherbage et l'acquisition de matériel alternatif. Le taux d'aide est fixé à 50 %.

Une démarche est également engagée en interne pour modifier les pratiques d'entretien des dépendances vertes sur les routes départementales. La mise en place d'une gestion raisonnée et différenciée devrait permettre d'arrêter l'utilisation des pesticides aux abords des routes.

### La construction d'une micro crèche passive

En réponse aux besoins exprimés par la population et en partenariat avec l'association de parents « Babydasse », la Communauté de Communes Asses et Affluents a engagé la réalisation d'un projet innovant et exemplaire à l'échelle nationale : une micro-crèche passive qui accueillera 9 enfants.

Le futur bâtiment disposera d'une efficacité énergétique répondant au label « PassivHous ». Ce label garantit une très faible consommation énergétique, en particulier pour le chauffage (besoin inférieur à 15 kWh/m<sup>2</sup>/an).

### Le bilan carbone des stations de ski de Praloup et du Val d'Allos

Cette action consiste à évaluer et hiérarchiser le poids des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités des stations de ski de Praloup et du Val d'Allos (déplacements des habitants et vacanciers, acheminement des livraisons, résidentiel et tertiaire, régie ski ...).

Le bilan carbone permet également de dégager des pistes d'actions pour réduire l'impact climatique et les consommations d'énergie.

Aujourd'hui, seule une dizaine de stations françaises se sont engagées dans une démarche similaire. Les stations de Praloup et du Val d'Allos sont précurseurs dans la région.